



Zonage conforme au plan d'urbanisme

Secteurs du boulevard du Lac et de la côte Bédard

Quartier de Notre-Dame-des-Laurentides

28 mai 2026

En bref

- Ajustement des limites de zones
- Mise en conformité du zonage
- Modifications minimales et ciblées
- Aucun nouveau développement

Pourquoi ajuster le zonage?

Schéma d'aménagement
et de développement révisé (SADr)

Encadre le territoire
en fixant les grandes
orientations

Plan directeur d'aménagement
et de développement (PDAD)

Précise les usages
pour le développement
de la ville

Règlement de zonage

Le zonage doit
se conformer

Contexte du projet



SADr
adopté en 2020



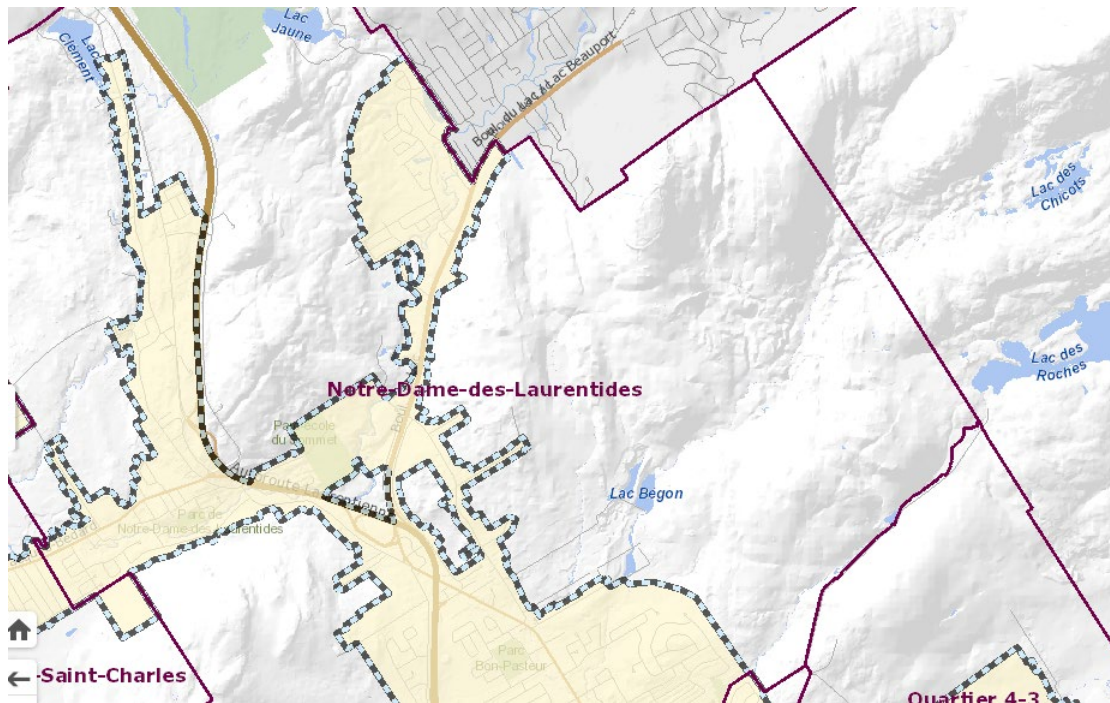
PDAD
mis à jour 2022



Zonage
ajustement en cours

Le périmètre urbain

Limite entre le secteur urbain et les secteurs forestiers

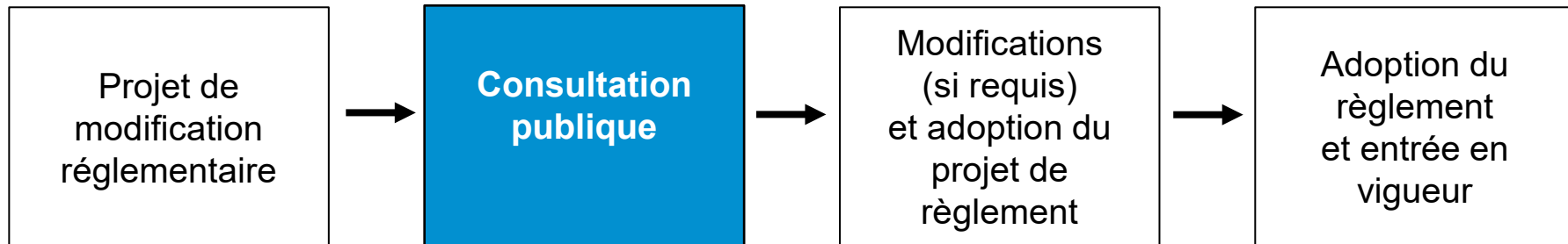


Cheminement de la modification réglementaire

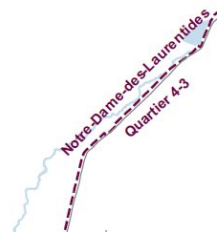
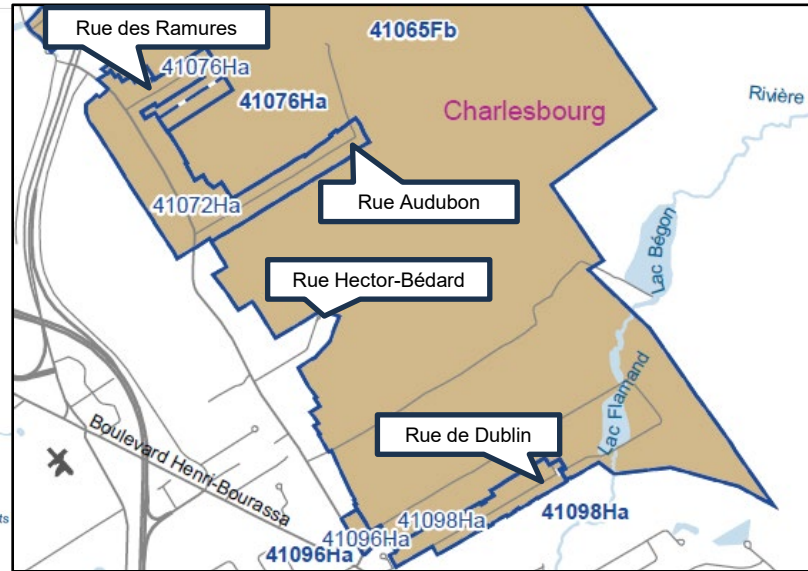
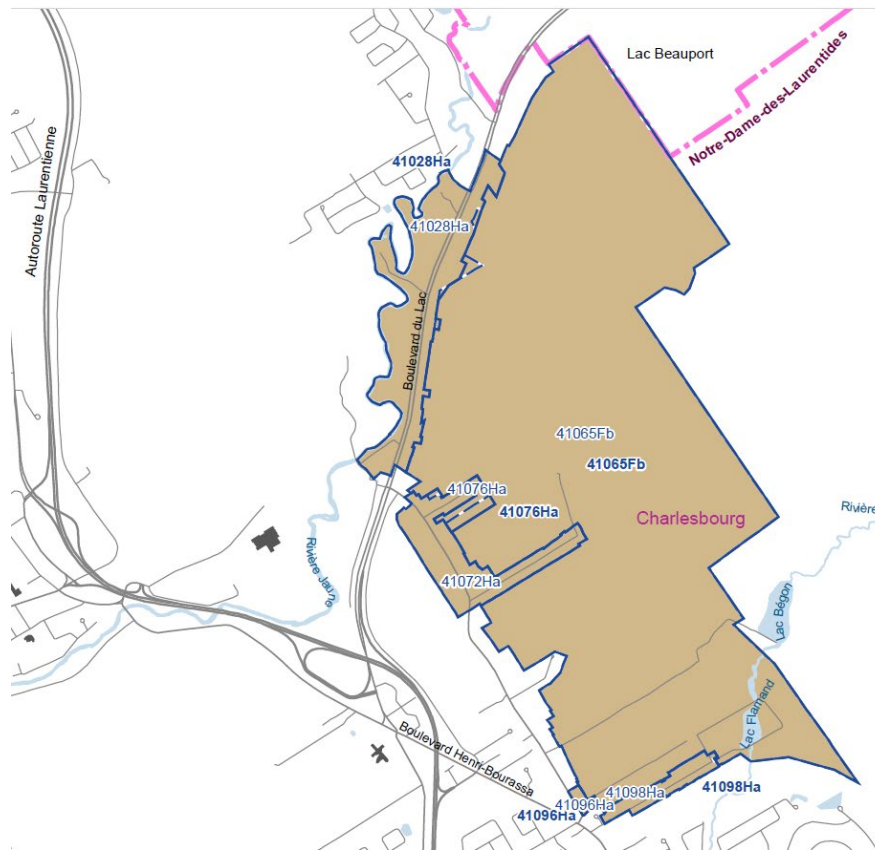
Principales étapes



Consultation publique : réglementation
Activité concernant la modification réglementaire



Secteurs visés par la modification



Situation actuelle et enjeux

Situation actuelle

- Limites de zones parfois incohérentes
- Décalage avec le périmètre urbain
- Certaines propriétés divisées entre deux zones

Enjeux

- Assurer la cohérence réglementaire
- Clarifier les limites
- Faciliter l'application des règles

Validation du projet

- Analyse par le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- Vérification technique
- Projet conforme aux règles en vigueur

Validation de la conformité

- Conforme au SADr
- Conforme au PDAD
- Respect des affectations
- Respect du périmètre urbain

Modifications proposées

Modification réglementaire

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides,
R.V.Q. 3513

Le règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire

Ajustement réglementaire proposé

Rectifier les limites des zones selon le périmètre urbain,
les limites de lots et les affectations

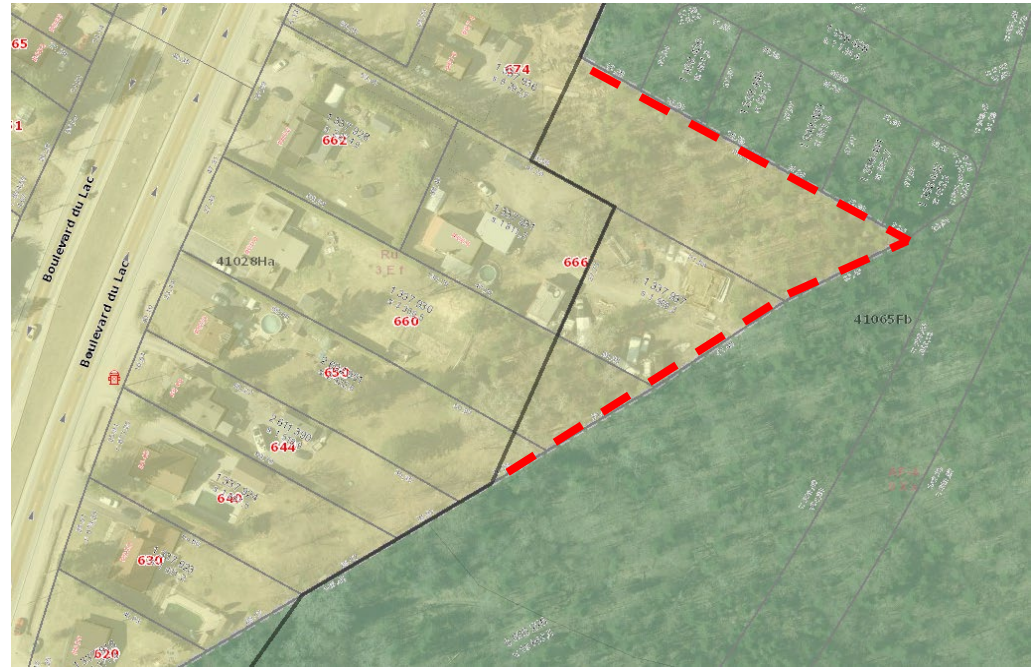
Nature des modifications

- Ajustements ponctuels et limités
- Corrections des limites, de part et d'autre, selon le périmètre urbain
- Plusieurs secteurs : agrandissement de la zone forestière

Modifications par secteur

Ajustement des limites selon les propriétés

- **en rouge** : nouvelle limite de zone
- **en noir** : limite actuelle



Modifications par secteur

Ajustement des limites selon les affectations

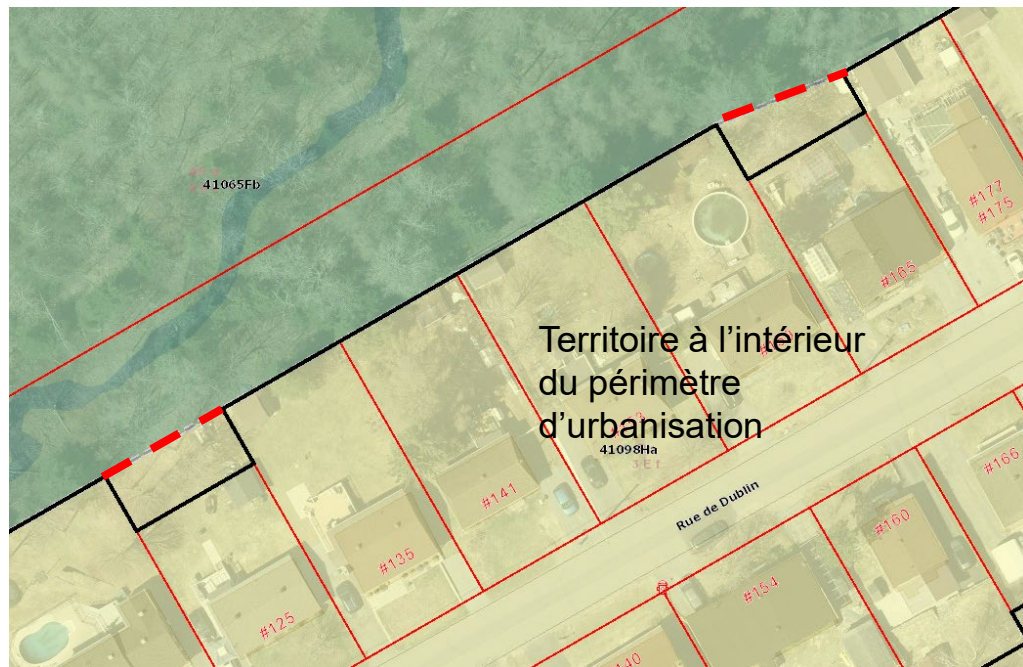
- **en bleu** : nouvelle limite de zone
- **en noir** : limite actuelle



Modifications par secteur

Ajustement des limites selon le périmètre

- **en rouge** : nouvelle limite de zone
- **en noir** : les limites du zonage



Effets concrets

- Limites plus claires
- Meilleure cohérence
- Application simplifiée

Impact du projet

- Ajustement technique uniquement
- Aucun changement des usages
- Aucun impact sur le développement

Prochaines étapes

Étape	Date (2026)
Consultation publique	28 mai
Adoption du règlement	16 juin
Entrée en vigueur du règlement	Juin

Questions